

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**Porter à connaissance déposé par la société SETRAD
pour la mise à jour préalable à l'épandage de produits résiduaire
liée à l'exploitation de la plateforme de compostage à SAVIGNY-SUR-BRAYE**

Par arrêté du 8 novembre 2023, le préfet de Loir-et-Cher a décidé d'une consultation du public sur le porter à connaissance déposé par la société SETRAD pour la mise à jour préalable à l'épandage de produits résiduaire liées à l'exploitation de la plateforme de compostage à SAVIGNY-SUR-BRAYE ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-19-2 du Code de l'environnement, cette consultation sera déroulée exclusivement par voie électronique. Les documents seront disponibles sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher à l'adresse suivante : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Participation-du-public/Consultations-2023>

La consultation se déroulera du lundi 11 décembre au mardi 26 décembre 2023 inclus.

Pendant cette période, le public pourra formuler ses observations, **par voie électronique uniquement**, en les déposant à l'adresse suivante : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr et en précisant dans l'objet « consultation SETRAD ».

Au terme de la consultation, l'instruction de la demande de SETRAD reprendra et M. le préfet statuera à son sujet en accordant ou refusant un arrêté complémentaire.